

Adopté par le Conseil National - Session du vendredi 26 septembre 2025

Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification en médecine cardiovasculaire

Cette liste propose l'ensemble des éléments analysés par les membres de la commission de qualification pour guider les candidat(e)s dans la construction de leur dossier en suivant l'ordre proposé.

En aucun cas l'ensemble des propositions énoncés ne peut être considéré comme garant de l'obtention finale de qualification et ne constitue en rien un support contractuel disposant d'une valeur juridique.

Depuis la mise en place de la réforme du 2ème DES, toute demande correspondant en réalité à un « droit de remord » tardif au DES de formation initial sera rejetée.

Il est indispensable de faire la preuve de la réalisation d'un parcours de formation cohérent parrainé et accompagné du coordinateur local de la médecine cardio-vasculaire afin de permettre à la commission d'évaluer les qualités que le (la) candidat(e) peut mettre en œuvre auprès des patients.

I/ Le parcours du (de la) candidat(e) doit mentionner les durées et lieux de stage, en précisant ceux réalisés en service de cardiologie (identifiés en tant que tel auprès de l'ARS) en CH ou CHU. Les stages de cardiologie pratiqués seront listés durant les périodes d'internat, assistantat ou praticien en précisant leur durée sous chaque statut.

Il est inutile de déposer un dossier avant 3 ans d'exercice post internat sur un poste seniorisé temps plein de cardiologue dans une structure de cardiologie.

Pour chaque stage de cardiologie effectué sous le statut d'assistant ou de praticien il est demandé de préciser l'activité exacte effectuée dans le cadre de cette fonction.

La notion de poste de praticien hospitalier titulaire dans un service de cardiologie doit être développé, en précisant la durée d'exercice et les activités pratiquées.

III/ Le rang de classement à l'ECN (en précisant l'année) doit être mentionné. Si ce rang permettait l'obtention d'une formation en cardiologie, les arguments de choix pour le DES initialement accompli doivent être exprimés.

III/ Une formation complémentaire universitaire en cardiologie est indispensable afin de permettre au candidat(e) d'accéder à une formation théorique conforme aux enseignements du DES de médecine cardio-vasculaire.

La validation d'au moins deux DIU dans la spécialité est incontournable dont le DIU d'échocardiographie doppler. Un troisième DIU est fortement conseillé en lien avec le parcours ou l'expertise développée par le candidat. Afin de favoriser la pratique d'une médecine clinique au lit du patient, les DU DIU pris en compte ne pourront être exclusivement réalisés en distanciel même si ceux-ci peuvent apporter un éclairage complémentaire.

Le sujet du travail de thèse doit être mentionné si celui-ci porte sur un thème cardiologique.

La validation de DPC ou d'actions de formation continues reconnues en lien avec la pratique du candidat dans la spécialité est un élément important dans l'analyse du dossier.

IV/ Le (la) candidat(e) doit, dès l'initiation de sa démarche, solliciter le coordonnateur universitaire du DES de médecine cardio-vasculaire de sa région pour l'aider à construire (ou valider le cas échéant) son parcours de formation. Les lettres de soutien de son parrain universitaire et des différents responsables des services d'accueil sont indispensables.

VI/ Pour les candidat(e)s effectuant une activité essentiellement en CH non universitaire, il est nécessaire de pouvoir compléter leur formation en participant de façon hebdomadaire dans le cadre d'une convention bipartite entre les deux établissements à des journées d'immersion dans l'établissement universitaire de référence de leur secteur (ou équivalent en secteur public ou privé) en concertation avec le coordonnateur local du DES. Ainsi les participations aux staffs médico-chirurgicaux, les projets de développement d'axes d'expertise et de collaboration en intégrant des réseaux dans différents secteurs (insuffisance cardiaque, réadaptation, structurel, etc....) sont indispensables.

VI/ Le nombre de gardes réalisées en cardiologie doit être mentionné car c'est un élément important dans l'acquisition d'une expérience clinique.

VII/ La réalisation par le (la) candidat(e) de communications dans les congrès de cardiologie, publications est à mentionner avec la fourniture de l'abstract, ainsi que leur appartenance à des sociétés savantes cardiologiques qui sont tous des atouts supplémentaires pour tout cardiologue.

VIII/ Les feuilles d'émargement de symposiums ou activités de formation de l'industrie sont inutiles à inclure dans le dossier car non intégrées dans notre évaluation. A l'opposé, les certificats de présence aux congrès internationaux ou nationaux sont au contraire appréciés, type JESFC, ESC...